



*Ville de*  
*Saint-Basile-le-Grand*  
...où il fait bon vivre au naturel entre rivière et montagnes...

« Une Ville à échelle humaine et inclusive »  
2022-2023-2024

PRIORITÉ D'INTERVENTION 1						
ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES ÉDIFICES PUBLICS (Ce qui peut améliorer l'accessibilité des sites municipaux)						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
1.1 Les édifices municipaux ne sont pas tous accessibles aux personnes handicapées	1.1.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de l'édifice Léopold-Bouchard afin de dresser une liste de recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.	SLCVC Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)		X		
	1.1.2 Aménager la Maison de la culture afin qu'elle corresponde aux besoins des clientèles de toutes les conditions.	Service du génie			X	
	1.1.3 Aménager un corridor piétonnier pour accéder à la Maison de la culture.	Service des travaux publics			X	
	1.1.4 Procéder à l'installation d'une rampe d'accès à la Maison scout.	Service des travaux publics et SLCVC			X	
	1.1.5 Adapter les toilettes à la Maison scout.	Service des travaux publics et SLCVC			X	
	1.1.6 Bornes d'autoprêts et comptoir de prêts en accessibilité universelle.	SLCVC				

Note : aller visiter les toilettes de la gare pour en apprécier l'aménagement et s'en inspirer pour l'aménagement de sanitaires

	<p>1.1.7 Aménager l'aréna pour en améliorer son accessibilité.</p> <p>1.1.8 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la mairie afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.</p> <p>1.1.9 Dans le cadre des élections municipales, s'assurer que tous les bureaux de vote sont accessibles ou que des mesures d'adaptation sont mises en place.</p>	<p>Service du génie</p> <p>SLCVC</p> <p>Service juridique et greffe</p>	<p>Corriger la sortie de secours de l'aréna</p>	<p>X</p> <p>X</p>		<p>2025</p>
1.2 Les installations extérieures ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	<p>1.2.1 Aménagement d'un passage piétonnier d'une largeur de 1,6 mètre en pavé uni entre l'entrée principale de la mairie et le stationnement de la maison de la culture.</p> <p>1.2.2 Mise en place d'une piste multifonctionnelle partagée sur la rue de la Chanterelle entre les rues Beauparlant et Dupras</p>	<p>SLCVC</p> <p>Service du génie</p>		<p>X</p> <p>X</p>		
1.3 Les services ne sont pas adaptés de manière optimale pour la clientèle malvoyante qui fréquente la bibliothèque	<p>1.3.1 Faire l'acquisition d'une visionneuse de lecture pour les usagers de la bibliothèque (s'informer si gratuit via un organisme).</p> <p>1.3.2 En compagnie de monsieur Alain Bourassa qui est malvoyant, faire une visite de la bibliothèque afin d'identifier les obstacles à l'accessibilité.</p>	<p>SLCVC</p> <p>SLCVC et CPAPH</p>		<p>X</p> <p>X</p>		
1.4 En général, la signalisation n'est pas optimale pour s'orienter dans les principaux édifices municipaux	1.4.1 <b>Faisant suite à l'actualisation de l'image de marque,</b> uniformiser la signalisation dans tous les bâtiments municipaux en respectant les normes et recommandations émises par l'INLB.	<p>Service du génie</p> <p>Service des communications et des relations avec les citoyens</p>			X	
1.5 Les citoyens ont parfois de la difficulté	1.5.1 Faire une demande auprès de l'INLB pour l'évaluation de la mairie afin de dresser une liste de	SLCVC		X		

à s'orienter dans les édifices municipaux	recommandations dans un but d'optimisation et d'accessibilité des lieux.					
---	--	--	--	--	--	--

PRIORITÉ D'INTERVENTION 2						
HABITATION						
<i>(Mesures favorisant l'accès à des logements adaptables, outils de recherche)</i>						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
2.1 La crise du logement frappe également les personnes handicapées qui ont de plus en plus de difficulté à se loger adéquatement	2.1.1 Diffuser de l'information auprès des citoyens afin de mieux faire connaître les options disponibles sur le territoire (logements accessoires, mission AILIA, etc)	Service des communications et des relations avec les citoyens			X	

#### Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :

- **Engagement 1** : Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation s'engage à proposer une modification législative visant l'abaissement du seuil d'assujettissement des municipalités à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.
- **Engagement 4** : Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage à la recension et à la diffusion des meilleurs pratiques visant à soutenir le développement de capacités nécessaires à l'autonomie sociorésidentielle pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.
- **Engagement 10** : La Société d'habitation du Québec s'engage à améliorer l'adaptabilité des logements subventionnés (HLM) et des nouveaux logements financés par la Société d'habitation du Québec.
- **Engagement 9** : La Régie du bâtiment du Québec s'engage à réaliser le portrait de l'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 du secteur public et à identifier des solutions visant à rendre ces immeubles accessibles

PRIORITÉ D'INTERVENTION 3						
SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL						
<i>(Base de données sur les besoins particuliers des résidents, mesures en sécurité civile)</i>						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
3.1 La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés dans l'application de son plan de mesures d'urgence afin d'en assurer leur sécurité	3.1.1 Identifier les lieux d'hébergement (hôtels, motels et autres) accessibles aux personnes handicapées.	SLCVC		X		
3.2 La municipalité doit considérer ses citoyens handicapés lors de travaux majeurs affectant leur mobilité ou leur capacité à se rétablir	3.2.1 Communication automatisée invitant les personnes à besoins particuliers et affectées par des travaux, à communiquer avec le Service du génie afin que des mesures adaptées soient mises en place. (Lettre info travaux destinée aux citoyens et acheminée en porte à porte et sur le site Web également).	Service des communications et des relations avec les citoyens  Service du génie		En continu	En continu	En continu
3.3 La Ville doit considérer ses citoyens handicapés dans l'application de son plan de mesures d'urgence afin d'en assurer leur sécurité	3.2.3 Mise à jour du plan de mesure d'urgence en y incluant les applications relatives aux personnes handicapées	Direction générale		X		

PRIORITÉ D'INTERVENTION 4						
TRANSPORT						
<i>(Encouragement à l'utilisation du service, mesures d'adaptation, qualité du service)</i>						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
4.1 Lacunes observées au niveau du service de transport adapté	4.1.1 Consulter le rapport d'achalandage et de plaintes diffusé par Exo pour la Vallée-du-Richelieu et analyser les obstacles rencontrés par les usagers du service de transport adapté auprès des autorités responsables.	Direction générale SLCVC		X		
4.2 La route 116 constitue un obstacle majeur pour les personnes handicapées	4.2.1 S'assurer de la présence et de l'implication des services du génie et des travaux publics sur le comité de l'axe 116	Service du génie Service des travaux publics		En continu	En continu	En continu
4.3 L'accessibilité aux diverses activités à grand rassemblement n'est pas optimale pour les personnes handicapées	4.3.1 Mettre en application la grille d'évaluation – accessibilité universelle des événements préparée par AlterGo	SLCVC CPAPH			X	

#### Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :

- **Engagement 7** : Le ministère des Transports du Québec s'engage à améliorer la mise en œuvre de l'article 67 de la Loi, notamment par la clarification des rôles de l'Office et du ministère ainsi que par la mise à jour des attentes envers les autorités organisatrices de transport et les municipalités régionales de comté en regard de la production et du suivi des plans de développement visant l'accessibilité du transport collectif aux personnes handicapées.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 5						
SIGNALISATION, CIRCULATION ET STATIONNEMENT (Déplacement sécuritaire et sans obstacle, espaces réservés)						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
5.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées en situation de déplacement	5.1.1 Aller à la rencontre des citoyens qui ont signifié une problématique au niveau de la mobilité et des déplacements et constater le problème sur place avec eux	TP Service du génie		En continu	En continu	En continu
	5.1.2 Prévoir une marche exploratoire avec le Centre de femmes l'Essentiel en invitant des citoyennes et citoyens avec divers handicaps à y prendre part.	SLCVC			X	X
5.2 La chaîne de déplacements et l'accessibilité ne sont pas toujours optimales sur le territoire	5.2.1 Ajout d'un trottoir sur la rue Montpellier (entre montée des Trinitaires et rue Lafrance) favorisant la chaîne de déplacement entre le stationnement réservé aux personnes handicapées et l'accès au parc des Trinitaires	Service du génie		X		
	5.2.2 Poursuivre le développement du réseau de pistes multifonctionnelles (à privilégier plutôt qu'un trottoir dont les entrées charretières constituent un frein au déplacement pour les personnes avec un handicap moteur de même que visuel).	Service du génie			X	
	5.2.3 Étudier la possibilité d'installer un signal sonore aux traverses de la 116. Le cas échéant, un signal sonore distinctif pour signifier une traverse vers l'est et l'autre vers l'ouest devra être considéré.	Service du génie				X



	5.2.4 Installation d'une plaque podotactile rue Bella-Vista et amélioration de l'accessibilité du bouton de la traverse au feu de circulation de l'intersection de la rue Principale	Service du génie		X		
5.3 Manque de signalisation adaptée permettant de sécuriser les déplacements des personnes handicapées	5.3.1 Installation de nouveaux panneaux indiquant la présence de citoyens malentendants dans certains secteurs de la ville.	Service des travaux publics		En continu	En continu	En continu

PRIORITÉ D'INTERVENTION 6						
EMPLOI						
<i>(Mesures favorisant l'intégration des travailleurs handicapés)</i>						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
6.1 Peu de représentativité des personnes handicapées dans le milieu de travail municipal	6.1.1 Inviter la directrice du Service des ressources humaines à prendre part à une rencontre du CPAPH afin de cibler des mesures à mettre en place pour favoriser l'intégration des travailleurs handicapés	SLCVC CPAPH		En continu	En continu	En continu
	6.1.2 Soutenir l'emploi de personnes handicapées par l'acquisition de biens ou de services, produits par des centres de travail adapté.	Tous les Services		Entrer en communication avec l'organisme « Un couvert à l'autre »		
	6.1.3 Indiquer dans les offres d'emploi : « Dans le cadre de notre plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées, les entrevues ont lieu dans un bâtiment accessible universellement ».	Service des ressources humaines			En continu	En continu
	6.1.4 Publiciser les offres d'emploi dans les milieux propices au recrutement des personnes handicapées	Service des ressources humaines		En continu	En continu	En continu
	6.1.5 Adapter le visuel promotionnel pour le recrutement de manière que les personnes handicapées comprennent qu'ils ont leur place comme employé à la Ville de Saint-Basile-le-Grand	Service des ressources humaines Service des communications et des relations avec les citoyens				X
	6.1.6 Souligner concrètement les Journées de la persévérance scolaire qui ont lieu du 14 au 18 février de	Tous les Services			X	X

	chaque année en favorisant l'embauche de stagiaire handicapé.			En continu	En continu	En continu
	6.1.7 Favoriser l'embauche de personnes handicapées au sein de l'appareil municipal	Tous les Services				

### Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :

- **Engagement 8** : Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'engage à dresser un portrait des services de préemployabilité et en développement de l'employabilité offerts aux personnes handicapées par le ministère et son réseau en vue de déterminer les points de complémentarité avec les services offerts par le ministère de la Santé et des Services sociaux et son réseau.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 7						
SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET AUX FAMILLES (Disponibilité de locaux adaptés, prêt d'équipement à tarif réduit, politiques)						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
7.1 Méconnaissance des besoins exprimés par le groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal	7.1.2 Prendre connaissance des résultats du sondage 2022 de la plateforme de revendications du groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal (GAPHRSM) afin que des actions concrètes soient entreprises en 2022-2023-2024 pour répondre aux obstacles exprimés.	CPAPH		Sondage	Analyse des résultats du sondage	Application concrète de certaines mesures
	7.1.3 Prendre connaissance des services offerts par L'INCA et le RAAM et ajouter les coordonnées de ces deux ressources au plan d'action.	SLCVC CPAPH		X		
7.2 Possibilité d'une meilleure collaboration et contribution financière aux organismes qui offrent les services aux personnes handicapées	7.2.1 Offrir des plages horaires pour différentes activités sportives adaptées offertes par l'APHVR au besoin.	SLCVC		En continu	En continu	En continu
	7.2.2 Mise à jour de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.	SLCVC		X		
	7.2.3 Mettre en place une Association locale pour les personnes handicapées afin de leur permettre de se rencontrer et de discuter de leur vécu quotidien et des améliorations à apporter à leur milieu de vie	SLCVC CPAPH			X	
	7.2.4 Adopter une politique de tarification préférentielle pour la location de locaux par des regroupements de personnes handicapées.	Direction générale SLCVC			X	

7.3 Peu d'occasions pour les organismes associés de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.3.1 Former et sensibiliser les organismes associés municipaux aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC GAPHRSM			X	
7.4 Les comités consultatifs ne sont pas tous sensibilisés aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	7.4.1 Rappeler aux différents comités consultatifs, la nécessité de collaborer avec le CPAPH en partageant des idées et des actions en faveur des personnes handicapées dans chacun de leur secteur d'activité.	SLCVC Tous les responsables des comités consultatifs		X		
7.5 L'accueil des nouveaux résidents avec handicap n'est pas optimal	7.5.1 Créer un guide d'accueil des personnes handicapées dans lequel on retrouve notamment les coordonnées des ressources disponibles sur le territoire, un tableau synthèse des mesures adoptées par la ville à l'égard des personnes handicapées et tous les outils nécessaires à l'inclusion des nouveaux résidents à leur nouveau milieu de vie.	SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens			X	
7.6 Le coût et l'impact environnemental des produits d'hygiène personnelle sont importants notamment pour les personnes handicapées qui souffrent d'incontinence.	7.6.1 Mettre en place un programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durable	SLCVC Service de l'urbanisme		X		

**Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :**

- **Engagement 3** : Le ministère de l'Éducation du Québec s'engage à produire un guide de transition de l'école vers la vie estivale afin de soutenir la démarche « Vers une intégration réussie dans les camps de jour ».
- **Engagement 5** : Le ministère de la Santé et des Services sociaux s'engage à réaliser un portrait des services offerts en activités socioprofessionnelles et communautaires dans l'ensemble des régions du Québec.

**Saviez-vous que** les personnes handicapées sont toujours plus susceptibles de faire partie d'un ménage vivant sous le seuil de faible revenu, et qu'elles sont encore aujourd'hui globalement moins scolarisées, en moins bonne santé et plus isolées socialement que les autres personnes.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 8						
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
8.1 Plateaux d'activités extérieures non accessibles aux personnes ayant des incapacités liées à la mobilité	8.1.1 Dans l'élaboration des projets « parc » la Ville doit tenir compte de la chaîne d'accessibilité autant que du choix des modules de jeu.	Service du génie SLCVC		En continu	En continu	En continu
	8.1.2 Favoriser la chaîne d'accessibilité aux jeux d'eau du parc du Ruisseau en ajoutant un chemin d'accès menant de la piste cyclable aux jeux d'eau/parc du Ruisseau avec accès à une table à pique-nique adaptée aux chaises roulantes.	Service du génie		X		
	8.1.3 Vérifier l'accessibilité des sanitaires du côté des jeux d'eau au parc du Ruisseau. Si la superficie des sanitaires le permet, prévoir une porte automatisée d'autant que les jeux d'eau seront accessibles via la piste cyclable dès l'été 2022 (ajout d'un sentier asphalté).	Service des travaux publics		X		
	8.1.4 Réaliser un plan directeur des parcs en tenant compte de la notion d'accessibilité universelle et de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS).	Service du génie SLCVC		X		

PRIORITÉ D'INTERVENTION 9						
LOISIRS ET CULTURE						
<i>(Accessibilité des activités culturelles, récréatives, sportives et ludiques)</i>						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
9.1 Pas suffisamment de matériel pour faciliter la participation sociale des personnes handicapées	9.1.1 Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire accessible au fauteuil roulant.	SLCVC			Reportée en 2023 et prévue au parc qui sera éventuellement situé au 267 Bld. Sir Wilfrid-Laurier (parc multigénérationnel Saint-Basile-sur-le-parc).	
	9.1.2 Prendre connaissance des opportunités de subventions offertes par l'AQLPH dans le cadre de la réalisation des projets de parc inscrits au PTI 2020-2021-2022 (Association québécoise du loisir pour personnes handicapées).	SLCVC Service du génie		X		
	9.1.3 Faire l'acquisition et l'installation d'une balançoire parent-enfant handicapé au parc Duquet	SLCVC Service du génie		X		
9.2 Des mesures pour inclure davantage les personnes handicapées dans les activités culturelles ne sont pas répertoriées au plan d'action de la politique culturelle	9.2.1 Lors de la mise à jour du plan d'action de la politique culturelle, prévoir des actions pour favoriser l'inclusion des personnes handicapées dans les activités	SLCVC			X	



9.3 La gestion administrative du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour est une tâche complexe qui nécessite un niveau d'organisation irréprochable	9.3.1 Procéder à l'acquisition de métaPRISME. Une application qui facilite la gestion du programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour	SLCVC			X	
9.4 Peu d'activités sont maintenues en période de pandémie de COVID-19 ce qui accroît de manière significative l'isolement des personnes handicapées	<p>9.4.1 Maintenir l'offre de service de camp de jour et le programme d'intégration des enfants handicapés en camp de jour en l'adaptant aux mesures sanitaires en vigueur.</p> <p>9.4.2 Maintenir les subventions pour l'intégration des enfants handicapés en camp de jour spécialisé (<i>Partenariat avec : Amis Soleils, AVRDI et Maison répit l'Intermède</i>).</p> <p>9.4.3 Maintenir une programmation accessible et adaptée aux personnes handicapées (<i>Fête nationale, Plaisirs d'hiver, Fête de la famille, Arbre de vie, défilé du père Noël, Dimanches sur le parvis, Les Gloriettes, etc.</i>)</p> <p>9.4.4 Maintenir le partenariat avec le Foyer des Explorateurs pour l'intégration des enfants avec trouble de l'attachement à l'intérieur du programme de camp de jour.</p>	<p>SLCVC</p> <p>SLCVC</p> <p>SLCVC</p> <p>SLCVC</p>		<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>	<p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p> <p>En continu</p>

### Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :

- **Engagement 2** : Le ministère de l'Éducation du Québec s'engage à permettre une meilleure accessibilité aux personnes handicapées à la pratique d'activités récréatives, sportives, physiques et de plein air sur l'ensemble du territoire québécois, notamment par l'accès à des équipements et au soutien en accompagnement.

PRIORITÉ D'INTERVENTION 10						
COMMUNICATION						
<i>(Accessibilité des véhicules de communication, téléphonie, site Web, supports visuels. Services directs à la population, accueil)</i>						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
10.1 Activités et événements pas toujours accessibles et adaptés pour les personnes sourdes ou malentendantes	10.1.1 Promouvoir les outils permettant le sous-titrage lors de la publication de vidéos par la Ville. (Exemple : transmission des séances du Conseil, vidéos de consultation et de promotion, etc.).	Service des communications et des relations avec les citoyens		X	En continu	En continu
10.2 Les citoyens et les employés municipaux connaissent peu les mesures adoptées par la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour réduire les obstacles rencontrés par les personnes handicapées	<p>10.2.1</p> <p><b>Mettre en place une campagne en 3 phases (1 phase par année)</b></p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les publics internes et externes aux réalités vécues par les personnes vivant avec un handicap (qu'il soit permanent ou temporaire) ;</li> <li>• Informer les publics sur les actions entreprises par le comité et la Ville ;</li> <li>• Informer les publics sur l'existence du plan d'action ;</li> <li>• Collaborer avec les différents publics afin d'offrir un environnement adapté et favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap.</li> </ul> <p><b>Publics cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Employés municipaux</li> <li>• Partenaires du milieu</li> <li>• Commerces grandbasilois</li> </ul>	Service des communications et des relations avec les citoyens	<p><b>Indicateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 action de sensibilisation ou plus par mois de juin à décembre</li> </ul>	Phase 2	Phase 3	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Population grandbasiloise</li> </ul> <p><b>Slogan</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Une ville à l'échelle humaine et inclusive! » / phase 1</li> <li>• « Les différences sont inspirantes! » / phase 2</li> <li>• « Tous égaux dans la différence » / phase 3</li> </ul> <p>10.2.2 Informer les citoyens sur l'usage des plaques podotactiles par l'entremise d'un « Saviez-vous que »</p> <p>10.2.3 Sur la page dédiée aux personnes handicapées, ajouter une « foire aux questions » afin de répondre aux questions les plus souvent posées par les citoyens ou pour informer des points saillants.</p> <p>10.2.4 Rencontre des Services par la chargée de projet et secrétaire responsable du CPAPH afin d'informer et de sensibiliser l'ensemble du personnel municipal au plan d'action à l'égard des personnes handicapées.</p>	<p>Service des communications et des relations avec les citoyens</p> <p>Service des communications et des relations avec les citoyens</p> <p>SLCVC</p>	<p>Intégrer l'information dans le plan d'action triennal</p>	<p>X</p> <p>Services de loisirs en mars 2022/ côté aréna</p>	<p>X</p>	
<p>10.3 Le suivi des actions inscrites au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées est un processus laborieux</p>	<p>10.3.1 Mettre en place une procédure afin que l'ensemble des Services municipaux puissent communiquer adéquatement et systématiquement toutes les mesures mises en place à l'égard des personnes handicapées.</p> <p>10.3.2 Lorsque possible, doter le plan d'action d'indicateurs permettant de statuer plus facilement, au moment de la production du bilan, de l'état de réalisation de chaque mesure prévue ou de ses résultats (obligation à la suite du décret).</p>	<p>SLCVC</p> <p>SLCVC CPAPH</p>	<p>Créer un groupe de partage sur Teams</p> <p>Processus graduel</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	

10.4 Les voies de communication municipales ne sont pas accessibles et adaptées aux malvoyants et aux personnes ayant un handicap lié aux difficultés à la lecture	10.4.1 Revoir l'accessibilité au site Web municipal lors de la mise à jour de l'image de marque de la Ville en impliquant un citoyen malvoyant dans la démarche.	Service des communications et des relations avec les citoyens			X	
--	--	---	--	--	---	--

### Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :

- **Engagement 6** : Le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Office des personnes handicapées du Québec s'engagent à actualiser les activités des services d'interprétation visuelle et tactile et à évaluer le cadre financier requis.

**Saviez-vous que** Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité-2017, le taux d'incapacité dans la population québécoise âgée de 15 ans et plus est de 16,1%, ce qui correspond à un nombre de **1 053 350** personnes

PRIORITÉ D'INTERVENTION 11						
ADMINISTRATION (Mobilisation des services municipaux)						
Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
11.1 Peu d'occasions pour le personnel et les élus de participer à des activités de sensibilisation aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées sur le territoire	11.1.1 Dans le cadre de la Journée des personnes handicapées, poursuivre la formation et la sensibilisation du personnel et des élus municipaux envers les obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	SLCVC Service des ressources humaines			X	
	11.1.2 La Ville souligne la Semaine nationale de la santé mentale au mois de mai de chaque année.	Service des communications et des relations avec les citoyens		En continu		
	11.1.3 La Ville souligne annuellement le mois de l'autisme.	Service des communications et des relations avec les citoyens		En continu		
	11.1.4 La Ville souligne annuellement la Semaine québécoise des personnes handicapées.	Service des communications et des relations avec les citoyens		En continu		
	11.1.5 S'assurer que l'ensemble des services municipaux considèrent les personnes handicapées et favorisent l'inclusion dans tous les projets en cours et à venir en invitant notamment les employés à soumettre leur candidature pour venir partager leurs idées avec le comité durant une des rencontres prévues au calendrier.	SLCVC				X

	11.1.6 Inviter les nouveaux employés à consulter le sommaire du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées lors de leur entrée en fonction	Service des ressources humaines		X		
11.2 Manque de rayonnement des bons coups reliés au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	11.2.1 Cibler une action dont la Ville est fière et déposer notre candidature pour le Prix à part entière.	CPAPH SLCVC Service des communications et des relations avec les citoyens		ACMQ, mises en candidatures en 2022  Campagne de sensibilisation en 3 phases/ mars 2022/ACMQ	Le prix à part entière  Campagne de sensibilisation en 3 phases	ACMQ
11.3 Les projets présentés au conseil municipal ne tiennent pas toujours compte de l'accessibilité universelle	11.3.1 Prévoir une section « accessibilité universelle » lors de la présentation des projets de réfection ou de construction de nouveaux parcs.	Service du génie.		En continu	En continu	En continu
	11.3.2 Prévoir une section « accessibilité universelle » au programme triennal d'immobilisation (PTI)	Direction générale		X	En continu	En continu
11.4 Les plaintes logées auprès de la Ville par les personnes handicapées ne sont pas toujours répondues dans un délai souhaité.	11.4.1 Mettre en place un fonctionnement uniformisé pour le traitement des plaintes et requêtes.	Direction générale			X	

### Engagement issu du plan d'engagement 2021 du gouvernement du Québec :

- **Engagement 11** : L'Office des personnes handicapées du Québec s'engage à sensibiliser les municipalités non assujetties à la production d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées et à leur offrir du soutien-conseil.
- **Engagement 12** : L'Office des personnes handicapées du Québec s'engage à considérer dans la formation au niveau de l'enseignement supérieur des éléments de connaissance relatifs à l'adaptation des pratiques et des interventions auprès des personnes handicapées

## PRIORITÉ D'INTERVENTION 12

### APPROVISIONNEMENT ACCESSIBLE (article de *Loi 61.3*)

Tenir compte, dans le processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité aux personnes handicapées

Obstacle	Mesure	Responsable et collaborateur	Indicateurs	Années de réalisation		
				2022	2023	2024
12.1 Pas suffisamment de fonctionnalités pour inciter la participation sociale des personnes handicapées dans le cadre des activités à grand déploiement	12.1.1 Location systématique de toilettes pour personnes handicapées lors d'activités à grand rassemblement.	SLCVC		En continu	En continu	En continu
	12.1.2 Confectionner des bannières carnavales pour localiser les toilettes pour personnes handicapées	SLCVC		X		
	12.2.3 Utiliser les tapis et les rampes de caoutchouc pour accéder plus facilement aux sites et infrastructures lors des événements spéciaux	SLCVC		En continu	En continu	En continu
12.2 Les parcs ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées	12.2.3 Lors des appels d'offres pour l'aménagement des parcs, l'accessibilité aux personnes handicapées est exigée dans les critères d'évaluation.	Service du génie SLCVC		En continu	En continu	En continu
12.3 Les postes de travail ne sont pas toujours adaptés au besoin des employés handicapés	12.2.4 Si requis par la condition particulière d'un employé, la Ville procède à l'achat de matériel adapté au type d'incapacité.	Tous les Services		En continu	En continu	En continu

La mise en œuvre d'un plan d'action est un processus vivant et en constante évolution. Il s'enrichit au gré des opportunités, des idées nouvelles et des gens qui gravitent autour et qui ont à cœur son fondement. Faites partie du mouvement en vous appropriant concrètement le contenu du plan d'action soit par votre participation à la réalisation des mesures ou en nous faisant part d'opportunités, d'idées ou suggestions pour faire grandir nos actions à l'égard des personnes handicapées.

<https://www.ville.saint-basile-le-grand.qc.ca/ville/informations/accessibilite-universelle/>